



DEFINITION DE FONCTION CHEF DE SERVICE EDUCATIF BOUTIQUE SOLIDARITE

FAMILLE D'EMPLOI

Convention collective FEHAP 51 renouvelée
Filière : éducative et sociale - Cadres
Regroupement métier : Cadre éducatif et éducateur chef
Coefficient : 507

RESUME DE L'EMPLOI

Le chef de service a en charge la responsabilité du fonctionnement et du suivi de la mise en œuvre des projets de la boutique solidarité. Le chef de service est garant de l'accueil, du bon fonctionnement des services, de la sécurité des biens et des personnes accueillies. Il est garant du bon fonctionnement du service domiciliation.

ACTIVITES

- Animation, management et soutien de l'équipe de salariés, bénévoles et stagiaires
- Mise en place des activités d'accueil et d'animation.
- Recrutement des salariés.
- Rédaction du rapport d'activité et de gestion, réalisation des dossiers de subvention concernant son service en lien avec l'agent administratif du service.
- Prévision et validation des dépenses de fonctionnement de son service, assure le suivi budgétaire de son service en lien avec le service comptabilité.
- Orientation des personnes en fonction de leur projet individuel
- Développement de partenariats par délégation du directeur de département
- Participation aux réunions internes à l'Association Emmaüs
- Responsabilités éventuelles de groupes de projet
- Représentations extérieures par délégation
- Participation aux différentes commissions locales concernant le service dont il a la charge.
- Organisation et animation les réunions d'équipe.
- Participation à la réunion hebdomadaire des cadres du territoire et assure la remontée des informations au directeur de territoire.

CONNAISSANCES :

- Publics en difficulté sociale
 - Lois et règlements propres au secteur.
 - Gestion d'un service.
 - Techniques de dynamique de groupe
 - Informatique.
 - Gestion budgétaire.
- Permis de conduire nécessaire



SAVOIR-FAIRE

- Ecoute, observation et évaluation
- Anticipation et communication
- Encadrement d'équipes
- Capacité à créer les complémentarités avec les autres services et les partenaires extérieurs

QUALITES

- Fibre associative
- Sens relationnel
- Sens de l'analyse
- Respect des responsabilités au sein de l'organigramme
- Adhésion à la mission, aux orientations et aux valeurs de l'Association et du Mouvement
- Rigueur, disponibilité

AUTONOMIE

Placé sous la responsabilité du directeur de territoire auquel il rend compte de sa gestion et du travail des équipes, le chef de service dispose, par délégation, d'une autonomie pour l'accueil des publics, l'animation et l'organisation des équipes de salariés et de bénévoles de son service.